

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Janvier

LES DROITS DE MUTATION ET L'AGRICULTURE

Dans le discours qu'il a prononcé à la Chambre des députés, lors de l'examen de la proposition de résolution de M. de Ramel invitant le gouvernement à déposer un projet de dégrèvement dans l'intérêt de la population agricole, M. Burdeau, ministre des finances, a été amené à s'occuper du choix à faire entre les meilleurs moyens de venir en aide à l'agriculture. Non sans raison, M. le ministre a signalé comme l'un des plus efficaces le dégrèvement des droits de mutation.

« N'est-il pas vrai, a-t-il dit, que ces droits constituent actuellement un obstacle très sérieux au rapprochement qu'il serait désirable de voir s'opérer entre le capital et l'agriculture? N'est-il pas certain que le jour où ces droits seraient diminués et cesseraient de peser d'un poids aussi lourd sur les vendeurs d'immeubles et les agriculteurs, un grand pas serait fait dans la voie du progrès et de l'essor de l'agriculture? »

Et un peu plus loin, précisant la question avec une grande netteté, M. Burdeau ajoutait :

« Comparez en ce moment l'impôt qui pèse sur la terre et les droits qui frappent les aliénations d'immeubles. Si l'impôt foncier est très lourd dans certains cas, s'il frappe en moyenne le capital de 12 c. pour 100 par an, les droits de mutation atteignent le capital dans une proportion 57 fois plus forte, car ils s'élèvent à 6,88 0/0. Nous avons pensé qu'il convenait de remédier à cet état de choses, de donner ainsi satisfaction aux plaintes qui depuis longtemps s'élèvent de tous les bancs de cette Chambre contre l'exces du droit sur les mutations. Nous avons donc résolu de soumettre à la Chambre les moyens de faire un dégrèvement si fécond, de faciliter la transmission des propriétés immobilières, le rapprochement du capital

et de la terre qui intéresse à un si haut degré la révivification de notre agriculture. »

Comme on le voit, c'est un engagement ferme qui a été pris par l'honorable ministre des finances.

Cet engagement, s'il en était besoin, trouverait une confirmation nouvelle dans la note que vient de publier l'Agence Havas et dans laquelle il est dit : « En dehors du budget de 1895 qui sera déposé dans le cours du mois de février et qui comprendra plusieurs réformes fiscales ayant pour objet d'assurer une meilleure répartition des impôts, le gouvernement déposera dans quelques jours, sur le bureau de la Chambre, le projet sur la réforme des droits de succession et des droits sur les ventes d'immeubles, auxquels le ministre des finances a fait récemment allusion à la tribune. »

Si le gouvernement entre résolument dans cette voie et si les Chambres l'y suivent, comme il y a lieu de l'espérer, on pourra dire qu'enfin une réforme des plus importantes aura été accomplie.

Il convient de ne pas l'oublier, en effet, les deux termes de la question indiqués dans la note de l'Agence Havas se lient intimement.

Pour que les droits de mutation dont a parlé M. Burdeau et qui atteignent le capital dans une proportion 57 fois plus forte que l'impôt foncier lui-même, soient diminués, c'est-à-dire pour que les ventes et achats de cette propriété s'effectuent dans des conditions moins onéreuses, il est nécessaire, dans la situation budgétaire de la France, de créer une série de ressources correspondantes dès longtemps étudiées et qui consistent dans un certain relèvement des droits sur les successions, notamment en ligne collatérale.

Cette légère augmentation des droits successoraux permettra, en outre, de réaliser une autre réforme pour l'étude de laquelle le baron Louis, ministre des finances, nomma, dès 1819, une commission qui concluait à son adoption : celle de la déduction du passif, de l'actif des transmissions à ti-

tre gratuit, c'est-à-dire des héritages.

Depuis cette époque, c'est-à-dire depuis soixante-quatorze ans, vingt-cinq projets ou propositions de lois, au bas mot, ont été présentés sur cette question. Elle n'a jamais été résolue. Actuellement encore, la Chambre est saisie de plusieurs propositions à cet égard. N'est-il pas temps d'aboutir? Faudra-t-il que le XIX^e siècle les lègue au XX^e comme un monument de son impuissance?

Certes, c'est une excellente chose de penser au dégrèvement de la propriété foncière. Mais pour que ce dégrèvement soit possible sur des bases équitables il faut, au préalable, que le cadastre soit révisé. Quand le sera-t-il?

Dès lors, ne serait-il pas beaucoup plus efficace d'entrer dans la voie indiquée, avec un heureux discernement, par le ministre des finances et de commencer par empêcher les droits de mutation de peser d'un poids aussi lourd sur les agriculteurs?

Voilà une réforme pratique, relativement simple et d'ores et déjà en fait complètement étudiée.

M. le ministre des finances ne s'est donc pas trompé en disant qu'il y aurait là un dégrèvement des plus importants qui contribuerait au rapprochement de la terre, désormais plus facile à acquérir et dès lors à cultiver, et du capital qui, se portant alors moins exclusivement vers les valeurs mobilières ou la spéculation, faciliterait à nos agriculteurs leur tâche rude et féconde.

J. QUERCITAIN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 janvier 1894

La Chambre a donné le spectacle d'une assemblée fort agitée. On discutait l'interpellation de M. Clovis-Hugues. Le fougueux député-poète s'élève contre les perquisitions et les arrestations anarchistes. Il raconte dramatiquement certaines de ces opérations policières. L'extrême-gauche a beaucoup applaudi l'orateur qui termine en disant : « c'est un 16 mai pour les socialistes. »

remords. Elle jeune, aimée, heureuse enfin, comme fille, comme épouse et comme mère, elle consentait bien à mourir, mais elle ne voulait pas laisser après elle, à ceux qu'elle chérissait, le sentiment qu'ils étaient ses bourreaux.

ELLE VA MOURIR. Et le sourire ne quittait pas ses lèvres! Par instants, elle se décourageait, se demandant comment elle pourrait continuer jusqu'au bout cette comédie sublime; puis sa force de volonté reprenait le dessus, et de telle façon qu'autour d'elle on ne se doutait de rien, et que Mme Delcroix disait souvent avec joie :

— Regardez donc Gertrude! comme elle va bien maintenant.

Le matin où nous retrouvons nos amis à Arcachon, Gertrude était partie de bonne heure pour la poste. C'était le jour où elle recevait la consultation écrite de son médecin. Elle espérait toujours que le docteur X... lui dirait dans sa lettre : « Les renseignements que vous me donnez sur votre état général sont bien meilleurs... » Hélas! non, ces lignes qui lui eussent rendu un peu d'espérance n'arrivaient pas. Le docteur X... lui disait : « Continuez votre traitement. Usez des lotions froides, de l'hydrothérapie; évitez toute fatigue... »

Eviter toute fatigue! Le conseil était facile à donner; en réalité impossible à suivre. Comment, elle voulait cacher aux siens la vérité, et on lui conseillait d'agir de telle sorte qu'ils ne tarderaient pas à tout deviner! On proposait à Gertrude une partie de plaisir, soit une promenade au phare, soit une course en bateau. Quel prétexte invoquer pour s'en dispenser? Une fois, de temps en temps elle répondait :

M. Raynal, ministre de l'intérieur, a la parole pour répondre à l'interpellation de M. Clovis Hugues.

Il relève les accusations portées contre lui par M. Clovis-Hugues et déclare qu'en réalité on lui a reproché d'avoir appliqué les lois.

Ce que veut M. Clovis Hugues, dit-il, c'est qu'on laisse le champ libre à l'anarchie et qu'on lui permette de faire en paix ses expériences de pyrotechnie sociale.

C'est ce que le gouvernement n'a pas voulu. Si la Chambre a voté les lois contre l'anarchie après l'attentat de Vaillant, le danger existait auparavant; il y avait eu des crimes commis à Paris, boulevard St-Germain, rue de Clichy, à l'établissement Véry. Il y avait eu les attentats de Barcelone, de Chicago; les lois sont venues à temps. Les poursuites exercées en vertu de ces lois sont venues à temps. Si elles ont commencé le 1^{er} janvier, c'est qu'il fallait donner aux honnêtes gens leurs étreintes. (Vives protestations sur un certain nombre de bancs.)

M. Raynal déclare que les perquisitions qui ont été faites ont eu des résultats. Il y a actuellement un certain nombre de pièces saisies, de personnes déferées à la Justice, et les instances judiciaires qui suivront, prouveront qu'il y avait en France, à cette époque, des associations de malfaiteurs.

Un autre résultat, dit M. Raynal, c'est que notre conduite a jeté la terreur dans le camp des anarchistes.

Il est vrai que M. Clovis Hugues a dit que des abus avaient été commis; il a signalé des perquisitions faites chez MM. Elisée et Elie Reclus.

On nous reproche, a ajouté le Ministre, d'avoir souvent confondu les anarchistes avec les socialistes; nous n'avons donné d'ordres qu'en ce qui touche les premiers; s'il y a eu des erreurs, elles ont été involontaires; mais trop souvent, ajoute-t-il, les socialistes se confondent eux-mêmes avec les anarchistes.

M. Raynal cite de nombreux extraits des organes anarchistes contenant des appels à la révolte, à l'indiscipline, à ce qu'on appelle la propagande par le fait et qui n'est que l'assassinat.

Cette lecture soulève l'indignation de la Chambre et justifie, aux yeux de la majorité, les mesures qui ont été prises par le gouvernement.

Le ministre termine en déclarant que le gouvernement a fait son devoir en appliquant les lois et qu'il continuerait à les appliquer vigoureusement.

La Chambre applaudit. Vives protestations sur les bancs socialistes.

M. Viviani, député socialiste de Paris, a tenu

— Je suis fatigué, il faudra que l'on se passe de moi!

Mais alors un nuage passait sur le front de son mari et son père lui disait :

— Et-tu es que tu es plus souffrante?

O l'égoïsme des aveuglés!

Le père et l'époux l'aimaient passionnément l'un et l'autre; et cependant aucun d'eux ne s'apercevait de la vérité! Aucun d'eux ne remarquait l'amaigrissement progressif de la jeune femme. Il est vrai qu'elle se cachait pour que sa toux sèche ne fut pas entendue, cette toux que suivait maintenant un léger râle crépitant.

Toute la journée, toute la soirée, elle jouait cette atroce comédie. L'artiste qui se farde pour paraître aux feux jaunes de la rampe, n'exécute pas son rôle avec plus de conscience, plus d'énergie que ne le faisait cette actrice qui jouait le rôle de la vie, quand la mort guettait dans la coulisse!

Le soir seulement, quand elle était rentrée dans sa chambre, elle se permettait de souffrir tout à son aise. Les quintes de toux qu'elle avait retenues si longtemps paraissent une intensité cruelle. Elle restait debout, râlant presque; une douleur d'abord sourde et devenue aiguë lui poignait l'épaule. Elle demeurait immobile, torturée, payant par d'incroyables souffrances la comédie qu'elle avait jouée tout le jour.

Souvent son mari ou sa tante arrivait auprès d'elle; aussitôt le sourire revenait sur ses lèvres décolorées. Et si un dernier frisson la secouait, si, éprouvant à l'épaule une douleur trop vive, elle y portait la main par un mouvement nerveux impossible à retenir, on lui disait :

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 86

La Fille du Marquis

Par MARC BAYEUX

LIVRE TROISIÈME

IX

TO BE OR NOT TO BE

Descendons un peu vers la forêt. Dans une allée, le petit Jean joue dans le sable, en bâtissant des châteaux à jour avec les aiguilles de pins; près de lui, Mme Delcroix.

— Prends garde, mon petit, grommèle la pauvre femme.

Puis, se parlant tout haut à elle-même :

— Vraiment on élève bien mal les enfants aujourd'hui. Je vous demande un peu. C'est moi qui aurais surveillé davantage la fille d'Emmeline. Mais vraiment je ne reconnais plus la mère. Elle est toujours en parties, en promenades. La mère est allée à la poste? n'est-ce pas. Je ne sais vraiment pas pourquoi les lettres qu'elle attend lui tiennent tant au cœur.

Que faisait encore Gertrude pendant ce temps-là?

Rentrons dans le jardin qui entoure la villa. A gauche, Pierre a fait construire une sorte d'atelier primitif, que l'on consolidera à mesure, puis-

qu'il est décidé maintenant qu'on passera l'hiver à Arcachon. C'est là qu'il travaille énergiquement du matin au soir. Depuis qu'il a reconquis son bonheur disparu naguère avec son amour, il s'est rejeté dans le travail avec son violent entraînement d'autrefois. Il veut envoyer un grand tableau d'histoire au Salon de l'année suivante.

Mais que faisait toujours Gertrude pendant ce temps-là?

Eux tous ont repris leur existence accoutumée. Le commandant Kervigan est en mission dans la Méditerranée; le colonel élève ses serins; Mme Delcroix pense à Emmeline, Pierre travaille. Chacun d'eux a recommencé à vivre, une fois la tempête passée qui avait failli briser tant d'existences. Mais... que fait Gertrude?

Elle se meurt. Elle se meurt lentement, progressivement... Chaque jour écoulé est un jour de moins pour elle. La lettre qu'elle avait écrite avant de quitter Paris était adressée à son médecin. Elle lui disait : « J'ai fait ce que vous voulez; nous allons à Arcachon, ville d'hiver. » Parce qu'il avait dit : « Madame, croyez-moi, vous êtes malade, prenez soin de votre santé. Le climat de Paris ne vous vaut rien, choisissez un air plus chaud... »

Et c'est pour cela qu'elle était venue demander le salut aux pinèdes d'Arcachon. Si elle allait souvent à la poste, c'est qu'elle attendait trois fois par semaine les conseils du médecin. Pour quoi cachait-elle tout cela aux siens? Parce qu'elle mourait de la phthisie, cette atroce maladie qui ne pardonne pas, et que c'étaient son père et son mari qui l'avaient tuée.

Or, elle ne voulait pas qu'ils eussent cet atroce

à protester à son tour contre les mesures prises par le gouvernement.

Rien de nouveau dans sa plaidoirie, qui n'était que la répétition du discours de M. Clovis Hugues.

M. Chaudey. — Il ne faudrait cependant pas oublier les leçons de l'histoire et je ne puis admettre qu'on vienne ici protester contre la violation du secret des correspondances quand on a servi la Commune qui n'a respecté ni la liberté individuelle, ni le secret des correspondances, ni les personnes.

MM. Clovis Hugues et Jules Guesde protestent violemment.

M. Thivrier, de sa place. — Vive la Commune ! (Bruit et mouvements divers. Violent tumulte.)

M. Dupuy, président. — Il n'est pas permis de proférer ici ce cri odieux. (Applaudissements accentués.) Je vais consulter la Chambre sur l'application du règlement.

M. Thivrier, ayant la parole pour s'expliquer monte à la tribune et dit :

— Nous avons le droit de crier : Vive la Commune ! en présence des infamies dont nous sommes témoins et je maintiens intégralement ce que j'ai dit.

Au milieu du tumulte la plupart des députés socialistes : MM. Guesde, Jaurès, Vaillant et d'autres crient à plusieurs reprises : « Vive la Commune ! »

La censure avec expulsion temporaire est prononcée contre M. Thivrier qui refuse de sortir. Ses collègues du groupe socialiste entourent M. Thivrier, qui reste assis à sa place.

Suspension de la séance

Le président fait alors évacuer les tribunes du public et prononce la suspension de la séance.

Après la suspension de la séance, un certain nombre de députés socialistes entourent M. Thivrier.

Le colonel Cardot, commandant militaire du Palais-Bourbon, entre dans la salle des séances suivi de soldats de la garde républicaine, sans armes, et il invite M. Thivrier à sortir.

Le député de l'Allier s'y refuse, déclarant qu'il a été élu pour siéger et non pour sortir. Le colonel Cardot le prévient alors qu'il va être dans l'obligation de le faire expulser.

Les gardes républicains s'avancent vers le banc du député socialiste. M. Thivrier leur dit : Vous êtes des enfants du peuple comme moi. Je regrette la sale besogne qu'on vous fait faire. Je ne résiste pas : mais je proteste.

Il a quitté alors la salle en poussant de nouveau, avec les députés socialistes qui l'entouraient, le cri de : « Vive la Commune ! »

M. Thivrier a immédiatement quitté le Palais-Bourbon.

Reprise de la séance

La séance suspendue à cinq heures trente est reprise à six heures, après l'expulsion de M. Thivrier dont on vient de lire les détails. D'autre part M. Vaillant, qui a demandé la parole pour un fait personnel, s'exprime ainsi :

J'ai demandé la parole pour dire que moi et tous mes collègues socialistes de l'extrême gauche nous avons crié : Vive la Commune ! avec le citoyen Thivrier ; par conséquent la même pénalité doit nous être appliquée (Murmures). J'ai demandé également la parole pour répondre aux attaques dont la Commune a été l'objet.

De nouveaux murmures éclatent au centre et

à droite, accompagnés et soutenus par une vigoureuse symphonie de pupitres et de couteaux à papier qui couvre complètement la voix de l'orateur faisant l'apologie de la Commune.

Après cet incident, le président met aux voix par scrutin public un ordre du jour blâmant le gouvernement à cause des atteintes portées par lui à la liberté individuelle. Cet ordre du jour est repoussé par 441 voix contre 73.

Au moment où le président allait mettre aux voix l'ordre du jour de confiance déposé par M. Jumel et plusieurs de ses collègues, M. l'abbé d'Hulst, expliquant son vote, déclare qu'en accordant au gouvernement les lois de défense récemment promulguées, ses amis de la droite n'ont pas prétendu lui accorder un blanc-seing.

Ces lois, faites pour assurer la sécurité publique, nous les abrogerions si le cabinet, au lieu de s'en servir pour la défense de la société, les employait à opprimer les citoyens. La liberté individuelle nous est aussi chère qu'à aucun membre de cette assemblée ; mais, dans les circonstances difficiles que nous traversons, nous croyons devoir maintenir notre confiance au gouvernement.

Quelques membres réclament l'ordre du jour pur et simple.

M. Casimir-Périer, président du conseil, déclare que le gouvernement ne peut se contenter de l'ordre du jour pur et simple et qu'un vote de confiance lui est nécessaire.

L'ordre du jour pur et simple, repoussé par le gouvernement, est rejeté par 404 voix contre 114.

L'ordre du jour de confiance est ensuite adopté par 408 voix contre 64.

La Chambre lève sa séance et s'ajourne à mardi pour discuter l'interpellation sur la marine.

REVUE DES JOURNAUX SUR L'INCIDENT THIVRIER

Du Temps :

La peine de la censure, avec exclusion temporaire, prononcée contre M. Thivrier, entraîne, outre l'affichage à 200 exemplaires aux frais de l'intéressé, d'un extrait du procès-verbal de la Chambre et la privation de la moitié de l'indemnité parlementaire durant deux mois, l'interdiction au député frappé de paraître au Palais-Bourbon pendant quinze séances consécutives.

Mais, par la résistance qu'il a opposée à la décision de la Chambre, M. Thivrier a lui-même aggravé sa situation. L'article 125 du règlement modifié par la résolution du 25 février 1890, stipule en effet, « qu'en cas de désobéissance du député à l'injonction qui lui est faite par le président de sortir de la Chambre, l'exclusion s'étend à trente séances ».

Or, le procès-verbal constate que M. Thivrier est resté à son banc, malgré l'invitation qui lui a été adressée de se retirer, et que la séance a dû être levée pour permettre aux questeurs de faire, à son égard, le simulacre de l'emploi de la force. Le député de l'Allier tombe donc sous l'application de cette disposition.

Du Figaro :

Il est possible que dans soixante ans l'acte de M. Thivrier, en criant : « Vive la Commune ! » et expulsé par la force armée du banc où il a assis sa blouse, paraisse aussi héroïque que celui

de Manuel et du sergent de la garde nationale Mercier refusant de lui mettre la main au collet. La situation est tout à fait identique.

Manuel avait dit de la Convention ce que M. Thivrier a dit de la Commune, et la majorité d'aujourd'hui paraît avoir pour les hommes et les choses de 1871 les mêmes sentiments que les députés de 1823 pour les souvenirs de la Terreur.

Ce petit récit d'histoire rétrospective m'empêche je l'avoue, de m'indigner outre mesure contre l'attitude de M. Thivrier. Je n'y vois qu'une gaminerie sans importance ; mais si ce personnage s' imagine que la question sociale gagnera quelque chose au tumulte d'hier, je l'avertis qu'il se trompe. Il ne fait que justifier le ministère dans sa politique de résistance, que confirmer le bourgeois dans ses terreurs et dans sa défiance contre tout ce qui répand un parfum de socialisme.

De l'Autorité :

En criant : « Vive la Commune ! » les socialistes ont scellé leur alliance avec les anarchistes, dont ils s'efforçaient de renier les doctrines.

Au gouvernement, il appartient maintenant de savoir où se trouvent les associations de malfaiteurs.

Du Siècle :

Vive la Commune ! c'est dans ce cri que les socialistes ont résumé leur gloire passée et leur idéal d'avenir.

La France connaît maintenant leur cri de ralliement. Nulle erreur n'est plus possible.

De M. Ch. Laurent, dans le Jour :

Cette punition méritée (l'expulsion de M. Thivrier) est tombée sur ce pauvre innocent qui s'appelle Thivrier. Elle a épargné les autres, les malinges, les habiles, les aigrefins qui jouent à l'extrême-gauche leur comédie de socialisme indigné. Qui donc, à ceux-là, leur donnera enfin les étrivières !

INFORMATIONS

L'exécution de Vaillant

Vaillant, dont l'exécution est probable pour mercredi, conserve une attitude très calme. Il ignore le rejet de sa grâce.

Le Journal reproduit le bruit que les anarchistes seraient arrêtés en masse et détenus jusque après l'exécution de Vaillant.

Les Anarchistes

Un mandat d'arrêt a été décerné contre Augustin Blanc, mandat motivé par sa correspondance trouvée chez Poux, l'anarchiste arrêté à Decazville le 2 janvier, à la suite des perquisitions opérées chez lui le 1^{er} janvier.

M. Thivrier

M. Thivrier est parti dimanche dans la soirée pour Montluçon.

Nominations épiscopales

L'Officiel annonce que Mgr Petit, évêque du Puy, est promu archevêque de Besançon.

M. Pelge, vicaire général à Paris, est nommé évêque de Poitiers.

M. Touchet, vicaire capitulaire à Besançon, est nommé évêque d'Orléans.

M. Gilbert, vicaire général à Limoges, est nommé évêque du Mans.

L'enfant aimait beaucoup à jouer ou à lire un gros livre de contes à côté d'elle. Alors elle se disait, la malheureuse condamnée, qu'elle voyait l'enfant jouer, mais qu'elle ne le verrait pas grandir. Le temps s'écoulerait, elle n'étant plus là, Jean entrerait au collège. Il en sortirait adolescent. Quelle carrière suivrait-il.

Se souviendrait-il d'elle seulement ? quel âge avait-il ? six ans. La mémoire est peu précise à cet âge. Elle, elle n'avait huit quand sa mère était morte, et quand elle fermait les yeux pour ressaisir l'image à demi effacée de sa « chérie », elle n'y parvenait, imparfaitement encore qu'après avoir contemplant la petite miniature.

Alors elle soulevait l'enfant dans ses bras et le couvrait de baisers ardents, comme si, en une fois, elle eût voulu l'embrasser pour toujours. Pour combien de temps encore en avait-elle. Elle l'ignorait, mais elle sentait que ce ne serait pas bien long maintenant. Aussi, après avoir serré son enfant contre sa poitrine, elle écrivait avec désespoir au docteur X...

« — Je vous en supplie, guérissez-moi, je veux vivre ! Je suis encore trop jeune pour mourir, n'est-ce pas, docteur ! Il est impossible qu'il n'y ait pas un moyen de me sauver. Je ferai ce que vous voudrez que je fasse, quelque dur, quelque pénible que cela soit... »

Le docteur X... répondait par quelques mots d'affectueuse consolation. Le savant, si galant homme, si plein de cœur, savait qu'on ne doit jamais retirer au malade ce bien suprême qu'on appelle l'espérance. C'est encore la dernière joie qu'il aura en ce bas monde.

Un soir, Gertrude revenait d'une promenade

M. Sueur, vicaire général à Arras, est nommé évêque d'Evreux.

M. Guillois, vicaire général à Rennes, est nommé évêque du Puy.

M. Laferrière, chanoine à La Rochelle, est nommé évêque de Constantine.

Russie

Une dépêche de Novotcherkar dit que l'empereur a bien voulu faire grâce aux paysans de plusieurs localités pour la résistance qu'ils avaient faite aux mesures contre les épizooties et qui étaient détenus en prison.

Les Cosaques graciés ont fait célébrer un service d'actions de grâces avant de retourner chez eux.

Les Français à Tombouctou

Voici le texte de la dépêche adressée au sous-secrétaire d'Etat des Colonies par le gouverneur du Soudan au sujet des récents événements :

« Je reçois du commandant de la flotille la dépêche ci-après datée de Kabara, 11 janvier :

» Enseigne de vaisseau Aube laissé Kabara à la surveillance des bateaux, a été attaqué le 28 décembre entre ce point et Tombouctou, par une colonne de Touareg.

» Il a été tué ainsi qu'un second maître et dix-huit lapotons. Le lendemain, 29, nos canonniers ont délogé une autre colonne de Touareg de Kabara, où elle avait pénétré.

» Le colonel Bonnier, apprenant à Mopti, l'entrée de nos troupes à Tombouctou, s'est dirigé de suite vers cette ville, où il est actuellement.

» Toutes les colonnes ennemies ont été dispersées.

» La situation est bonne.

» Communications entre Kabara et Tombouctou rétablies.

» Une caravane venant du Tonat nous est signalée ; rapport suit. »

Le Catéchisme du soldat

Un ancien fonctionnaire, M. Charnay, actuellement officier de réserve, a comparu devant la Cour d'assises de la Seine pour excitation de soldats à la désobéissance et à la révolte.

M. Charnay a été autrefois conseiller de préfecture, puis commis rédacteur au Ministère de l'Intérieur sous le Cabinet Waldeck-Rousseau. Il était protégé par M. Lutaud, préfet de la Corse.

Il fut congédié de son emploi à la suite d'un article très violent qu'il publia, sous sa signature, dans le Parti Ouvrier.

Depuis M. Charnay est entré dans la vie politique et le journalisme. Il collabore à la Petite République française.

Dernièrement, il a écrit un petit ouvrage intitulé « Le Catéchisme du soldat », qui contient, au dire de l'accusation, des opinions subversives.

Ce livre, tiré à quatre mille exemplaires, n'est pas connu du public.

Il n'est allé que dans les rédactions des journaux.

C'est néanmoins, pour la publication de cet ouvrage que M. Charnay était poursuivi par le Parquet.

Bien qu'il ait déclaré à l'audience que son œuvre était sincère, le Jury ne lui a pas accordé grâce.

Il l'a déclaré coupable sans admission de circonstances atténuantes.

M. Charnay a été condamné à six mois de prison et 100 francs d'amende. La saisie de son livre a été en outre ordonnée.

C'était le maximum de la peine.

aux états de Cazeaux. C'était vers la fin d'août. Il faisait une chaleur écrasante. Cette température élevée, loin de lui être bonne, la fatiguait extrêmement au contraire. Sur la banquette du devant, en face d'elle, était assis le petit Jean :

— Maman ! dit-il, voudras-tu que je sois marin quand je serai grand.

Ces quatre mots : quand je serai grand, frappèrent au cœur la malheureuse mère ! Hélas, son fils ne serait jamais grand pour elle ! La douleur qu'elle en ressentit fut si vive que deux grosses larmes coulèrent de ses yeux.

— Est-ce que je t'ai fait de la peine, maman, demanda l'enfant tout étonné.

— Non, mon fils.

— Tu ne vois donc pas, interrompit Mme Delcroix, que ta mère pleure à la pensée que si tu es marin, tu vivras toujours loin d'elle.

Ce raisonnement si simple et à la fois si compréhensible, frappa l'enfant qui, par un mouvement charmant sauta sur les genoux de sa mère en disant :

— Ne pleure pas ! j'étais un méchant de vouloir me séparer de toi plus tard. Quoiqu'il arrive, nous ne nous quitterons jamais ; n'est-ce pas, maman, que nous ne quitterons jamais plus !

— Non... jamais...

— Tu sais, je voulais être marin... à cause de mon oncle Jean. Tu ne veux pas, je serai autre chose.

(A suivre.)

— Est-ce que tu es plus souffrante ? Gertrude.

— Moi !... Allons donc ! Je suis si heureuse !

Et elle éclatait de rire pour prouver non-seulement qu'elle était bien, mais encore qu'elle était heureuse ! Et tous continuaient à ne rien voir ! Et pourtant Pierre l'aimait avec passion !

Qu'il ne s'aperçut de rien, cela était tout simple. Ayant à ses côtés une femme souriante, comment pouvait-il deviner que cette femme était malade ? Même dans leurs instants de plus grande intimité, elle parvenait à cacher les douleurs quelquefois intolérables qu'elle éprouvait.

Un soir, plusieurs personnes des chalets voisins avec lesquelles les Kervigan s'étaient liées vinrent leur rendre visite. La conversation esleura d'abord mille sujets divers ; puis enfin, par un de ces détours capricieux qui ne s'expliquent guère, elle tomba sur les accidents de chasse. Un des visiteurs raconta une terrible histoire, qu'on lui avait dite vingt ans auparavant, dans sa jeunesse, et qui l'avait assez trappé pour qu'il ne fût pas prêt de l'oublier.

Un riche propriétaire des Pyrénées, le baron de X..., était parti un jour pour la chasse avec son fils. Les chiens lancent un ours. Vite le père et le fils se distribuent les postes à une assez grande distance l'un de l'autre. Puis une heure s'écoule. Tout à coup le père, oubliant le poste où son fils attend la bête marche dans cette direction. Le jeune M. de X... aperçoit quelque chose remuer dans les branches, il épaula, fait feu... il entend un bruissement de branches brisées, puis plus rien.

Il croyait avoir manqué la bête fauve... Hélas ! c'était son père qu'il venait de tuer ! Le baron de X... avait reçu la décharge du fusil en pleine poitrine. Son piqueur, placé à côté de lui, voulait appeler. Il lui ordonna de se taire : « Jure moi de garder le silence, dit-il, mon fils mourrait de n'avoir vué. »

Alors, avec un courage sublime, le baron se contenta de refermer sa veste de chasse ; puis, lentement, il se traîna jusqu'à un précipice.

Quand il fut au bord, il cria :

— Au secours ! au secours !

Le fils, n'entendant la voix de son père, accourt avec les autres piqueurs... Ils aperçoivent le baron se débattant comme s'il se sentait entraîné dans le précipice. Avant qu'ils eussent pu arriver, le baron se laissait rouler dans l'abîme, voulant toujours que son fils ignorât la catastrophe dont il était la cause. L'histoire ne fut connue que plus tard, après la mort du fils de M. de X...

Cette aventure si simple et si dramatique empoigna tout le monde, et une grande conversation s'ensuivit. Gertrude observait son père et son mari, elle les vit subitement pâlir.

— M. de X... a eu raison, murmura Pierre, c'est si horrible de tuer ceux qu'on aime.

M. de Courrance se leva brusquement et sortit. Gertrude comprit tout. Pierre et le marquis faisaient chacun l'application de cette histoire à leur cas particulier. Ah ! plus que jamais elle résolut de dompter sa douleur pour qu'on ne devinât rien. Plus que jamais elle voulut que son martyre restât inconnu.

Ses plus grands désespoirs lui venaient de Jean.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Tout l'intérêt de la séance d'hier a porté sur la transformation du square. Le projet consiste à débayer les allées derrière la statue de Gambetta et à reporter au bout des allées Fénélon tout un système d'ornementation champêtre avec rochers, nappes d'eau, cascades et autres imitations des grands parcs renommés.

Dans l'espace laissé vide derrière le monument Gambetta, on pourra réserver un emplacement pour les cirques et autres baraques foraines qui, de loin en loin, voudront bien s'arrêter dans nos murs.

Nous ne doutons pas que le projet dessiné par M. Calmon ne soit très beau; mais nous nous demandons avec anxiété si le budget communal, qui ne souffre pas de pléthore, chacun le sait, (12,000 fr. de déficit!), pourra supporter cette saignée bien peu justifiée, étant donné tant d'autres besoins plus réels.

Nous devons constater que la transformation du square n'a été votée qu'à une voix de majorité.

Dans quelques jours, hélas! la cognée abattra sans pitié les magnifiques arbres de nos Allées, nous laissant les buches pour suprême consolation!

Le Conseil a accepté les propositions d'un entrepreneur qui, moyennant 6,000 fr., offre de monter tous les baraquements nécessaires à une installation industrielle et artistique sur les Allées Fénélon, à l'occasion du Concours régional. Cet entrepreneur offre, en même temps, l'éclairage à l'électricité des Allées et se propose de donner des fêtes pendant le concours. Il demande pour cela que les entrées lui soient abandonnées jusqu'à concurrence de 3,000 fr.

La séance est levée sous l'impression éblouissante de cette lumière électrique, en perspective, que nos édiles pourront contempler gratis pendant huit jours, en attendant que le traité récemment passé avec le gaz, leur permette de l'adopter définitivement dans un tiers de siècle!... temps moyen pour l'adoption d'un progrès quelconque à Cahors.

Légion d'honneur

Nous sommes heureux d'apprendre que nos compatriotes, MM. Reynes et Fargues, capitaines au 1^{er} tirailleur algérien, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

Bal

Un grand nombre de souscripteurs aux bals de charité des 13 et 20 janvier avaient répondu à la gracieuse invitation des organisateurs de ces bals, qui les avaient conviés à venir encore danser et s'amuser samedi soir dans les salons de l'hôtel-de-ville.

L'animation a été grande; on a dansé jusqu'à une heure avancée de la nuit et les pauvres n'auront pas à se plaindre, puisqu'une quête en leur faveur, faite par Mmes Ausset, Depeyre et Calès, a produit la somme rondelette de 430 fr.

Commission départementale

MM. les membres de la commission départementale sont convoqués pour mercredi, 31 janvier courant, à 2 heures du soir, à la préfecture.

Ordre du jour: Infirmes et vieillards secourus à domicile. — Dépenses du 4^e trimestre 1893.

Blars. — Travaux supplémentaires à l'école mixte. — Emploi du rabais.

Figeac. — Aménagement d'une nouvelle salle de classe et achat de mobilier. — Demande de secours.

Gramat. — Ecoles de filles. — Achat de mobilier. — Demande de secours.

Sainte-Colombe. — Ecole de garçons. — Achat de mobilier. — Achat mobilier. — Demande de secours.

Conseil de révision, classe de 1893. — Désignation des membres du conseil général et du conseil d'arrondissement.

Vaccins. — Répartition des primes aux médecins.

Vaccination animale. — Répartition du crédit alloué par le conseil général.

Budget départemental. — Etat des recettes et des dépenses au 31 janvier 1894.

Mayrinhac-Lentour. — Classement d'ou chemin vicinal ordinaire.

Saint-Simon. — Avant-projet du chemin vicinal n° 6.

Comiac. — Déclassement du chemin vicinal ordinaire n° 3.

Question de Dispense

Le Conseil d'Etat, statuant sur une importante question relative au recrutement de l'armée.

L'article 21 de la loi militaire, modifié par la loi du 6 novembre 1890, accorde la dispense au plus âgé des deux frères inscrits la même année sur les listes du recrutement cantonal ou faisant

partie du même appel. D'autre part, le même article confère la dispense à celui dont un frère sera présent sous les drapeaux au moment de l'appel de la classe, soit comme officier, soit comme appelé.

Or, un conseil de révision s'était trouvé en présence de deux frères dont l'un avait été ajourné pour un an. Après expiration de cette année, il se trouvait faire partie du même appel que son frère cadet. Le conseil de révision, estime qu'un jeune homme ajourné doit être considéré comme fictivement présent sous les drapeaux, puisque l'année d'ajournement est déduite des trois années qu'il doit faire. Le conseil d'Etat, au contraire, a interprété la loi en ce sens que, du moment que deux frères arrivent, même à la suite d'un ajournement de l'aîné, à faire partie du même appel, c'est l'aîné qui doit être dispensé.

Récompenses

Après avoir été décoré, ces jours derniers, de la croix de chevalier du Mérite agricole, M. Meulet, instituteur à Carluet, vient, à la suite du Concours ouvert par la Société des Agriculteurs de France entre les instituteurs, de recevoir une médaille de vermeil et 50 fr., pour ses brochures intéressant l'agriculture, et que les lecteurs du Journal du Lot ont lus dans cette feuille.

Nous félicitons chaudement M. Meulet de ses incessants travaux qui reçoivent enfin leur juste récompense.

Ont également obtenu de la Société des Agriculteurs de France:

Une médaille de vermeil et 50 fr. M. Jamonien frère Aristide, à Labastide-Murat.

Médailles d'argent:

MM. Linol, instituteur à Gourdon.

Lacam, id. à Tauriac.

Prézal, id. à Bagat.

Société des Prévoyants de l'Avenir

405^e SECTION, CAHORS

L'Assemblée générale des Prévoyants de l'Avenir a eu lieu Dimanche, 28 courant, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Après la lecture des différents rapports et l'approbation des comptes de gestion, il a été procédé à la constitution du bureau et du comité de surveillance pour l'année 1894.

Membres du bureau

MM. Parazines, capitaine en retraite, adjoint au maire, président.

Brunies, conseiller municipal, vice-présid.

Pézet, id. trésorier.

Luc, clerc d'avoué, trésorier-adjoint.

Bénézet, négociant, secrétaire.

Couaillac, emp. des cont. dir. secr.-adjoint.

Feydet, négociant, comptable.

Alibert Léon, typographe, archiviste.

David, emp. des contrib. dir. receveur.

Delmas, négociant, id.

Membres du Comité de surveillance

MM. Alazard, tapissier, président.

Alibert Barthélemy, typographe.

Germain, serrurier.

Larrie aîné, négociant.

Triouiller, employé de commerce.

Breton, marbrier.

Le grand coureur vélocipédique Echard à Cahors

Le Club vélocipédique de Cahors a reçu la lettre ci-dessous:

« Paris le 25 janvier 94.

» Messieurs,

« Vous devez avoir lu dans les journaux vélocipédiques l'annonce de mon record. Paris-Barcelone.

» Cahors étant compris dans mon itinéraire je serais très heureux si quelques membres de votre société voulaient avoir l'obligeance de venir au-devant de moi afin de me faciliter la traversée de la ville et m'accompagner jusqu'à la route de Montauban.

» Partant de Paris dimanche matin 28 courant à 8 heures, je serai à Cahors vers 10 heures du matin, le mardi 30 courant.

» Avec tous mes remerciements anticipés, recevez, messieurs, mes sincères salutations.

« J. Echard ».

Au reçu de cette lettre, les membres du Véloc-Sport Cadurcien se sont mis immédiatement en mesure de recevoir de leur mieux cette sommité de la pédale.

La pêche

Un avis qui intéressera les pêcheurs:

L'autorité judiciaire va transmettre aux agents de l'administration des travaux publics des instructions relatives au droit de visite en matière de pêche.

Aux termes de ces instructions, la recherche du poisson par ces agents ne pourra être faite, en temps prohibé, que dans les lieux ouverts au public; ces instructions diront encore que le refus de laisser visiter les paniers par les gardes-pêche en quête de saisie ne constitue pas un délit.

Tribunal correctionnel de Gourdon

Dix francs d'amende et les dépens ont été

infligés au jeune Baptiste Labryère, 15 ans, de Masclat, pour avoir tendu des pièges pour attraper des grives. Les paaents ont été rendus civilement responsables envers l'Etat.

Quinze jours de prison et les dépens (loi Bérenger) au nommé Jean Auzier, 44 ans, de Fajolles, pour détournement d'une somme de 70 fr. au préjudice d'une compagnie anglaise de produits chimiques.

Vaylats

Suivant arrêté préfectoral du 25 janvier, rendu sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, l'école publique de filles de Vaylats a été laicisée.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME du 1^{er} FÉVRIER 1894

de 2 à 3 h. du soir (Allées Fénélon)

Le Drapeau (Pas Redoublé) Leroux.

La Fête au Village Voisin (Ouverture) Boëldieu.

Les Jardins d'Armide (Valse) Godifroy.

La Damnation de Faust (Fantaisie) Berlioz.

Cécile (Mazurka) Kelsen.

A partir de dimanche prochain la musique du 7^e de ligne se fera entendre sur les allées Fénélon de 3 à 4 heures.

THÉÂTRE DE CAHORS

Direction J.-P. GUYOT

Mardi 30 janvier 1894

Représentation de famille à prix réduits

LE GRAND MOGOL

Opérette en 3 actes et 4 tableaux, mus. d'Audran

Prix des places. — Loges de face 3 fr.; Loges de côté 2 fr. 50; Baignoires 2 fr. 50; Premières 1 fr. 50; Parquet 1 fr. 25; Parterre 1 fr.; Secondes 0 fr. 50.

PROCHAINEMENT

Une troupe parisienne, direction A. CHARTIER, donnera sur notre scène

LE PREMIER MARI DE FRANCE

Comédie en 4 actes, d'Albin Valabrègue

Il n'est pas un vrai cadurcien qui puisse se dispenser d'aller au théâtre ce soir-là

VITICULTURE

La mévente des vins

Nous avons annoncé qu'un congrès de délégués d'associations agricoles du Sud-Est devait se réunir au Grand-Hôtel.

La première séance de ce congrès vient d'avoir lieu. Les délégués, au nombre d'une trentaine, la plupart grands propriétaires de vignobles, représentent sept départements: l'Aude, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, Vaucluse, le Gard, les Bouches-du-Rhône, le Var.

Il s'y était joint un délégué des départements du Sud-Ouest, qui a déclaré avoir mission de s'associer à la plupart des décisions qui seront prises par le congrès.

M. Sihol, sénateur du Gard, et le docteur Cot, député de l'Hérault, assistaient également à cette réunion.

On a discuté s'il y avait lieu de maintenir intégralement ou de modifier le programme des réformes arrêté à Montpellier le 10 janvier courant. Ce programme comprend, comme on sait, les articles suivants:

1^o Relèvement à 50 fr. au tarif minimum du droit de douane sur les raisins secs;

2^o Suppression du sucrage des vendanges à prix réduit;

3^o Interdiction absolue de fabriquer et de vendre des vins artificiels ou des vins naturels mouillés;

4^o Majoration des droits de douane sur toutes les marchandises étrangères (vin ou blé) proportionnellement aux variations du change;

5^o Suppression des droits d'octroi sur le vin, et, en attendant cette suppression qui ne peut être faite immédiatement, abaisser à dix degrés le titre alcoolique des vins circulant en France, exception est faite pour certains vins titrant naturellement plus de dix degrés et munis de certificats d'origine;

6^o Ils demandent enfin au gouvernement de faire aboutir au plus tôt le projet de réforme de l'impôt des boissons.

Le Congrès a décidé qu'il ne fallait pas se déjuger à quelques jours de distance et qu'il convenait de maintenir irréductiblement tous ces points.

Mais il a laissé toutefois aux députés et sénateurs qui doivent porter le débat devant les Chambres la liberté de faire telles concessions qui seraient nécessaires pour désarmer l'hostilité de leurs collègues.

Les viticulteurs du Midi, si durement éprouvés par la mévente de leurs vins, gardent toute leur confiance à leurs représentants et ne veulent pas leur tracer d'avance une ligne de conduite inviolable qui aurait pour conséquence de rendre leur tâche trop difficile et peut-être d'annihiler leurs efforts.

Le Congrès a arrêté en outre qu'il ferait des visites aux ministres de l'agriculture et des travaux publics, afin de demander la protection du gouvernement dans une question si importante qui touche aux intérêts primordiaux de tout le midi de la France.

M. Audouard

Nous venons d'apprendre et nous nous empressons d'en informer nos lecteurs, que M. Audouard, chirurgien-dentiste à Brive, qu'une indisposition a empêché de venir à Cahors pendant le mois de janvier, reprendra ses visites bi-mensuelles à partir du 17 février. Sollicité par plusieurs de ses clients, et voulant être agréable à toutes les personnes qui ont réclamé ses soins, M. Audouard se rendra dans notre ville le 14 et y séjournera jusqu'au 17. Ce temps sera peut-être insuffisant pour donner entière satisfaction à toutes les demandes qu'il a reçues, mais il ne peut que difficilement quitter son cabinet de Brive plusieurs jours, car une clientèle nombreuse, la plupart venue de loin, va l'y trouver journellement.

Nous ne saurions trop engager les personnes qui doivent le consulter, de prendre rendez-vous à l'avance, à l'hôtel de l'Europe, rue du Lycée.

Parmi les médicaments appelés à faire partie de la médecine domestique ou de famille, le goudron était à la fois un des plus utiles et des plus désagréables. Pendant longtemps, sa saveur empêcha qu'on n'utilisât ce produit comme il le mérite. M. Guyot fut le premier qui triompha de cette difficulté. Grâce aux Capsules Guyot et au Goudron Guyot, — liqueur concentrée et titrée, — cet obstacle a disparu pour le plus grand profit des malades atteints de rhumes, de bronchites, de catarrhes, de grippe ou influenza. Il n'y a de véritable Goudron Guyot, — en liqueur ou en capsules, — que celui qui est préparé, maison L. Frère, Paris, 19, rue Jacob. S'assurer que cette adresse se trouve sur l'étiquette de chaque flacon.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée suivant décret du 4 mai 1864

CAPITAL: 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Toute Opérations de Banque, notamment:

Comptes de dépôts de Fonds à intérêts, avec ou sans service de Chèques;

Chèques directs et Vitrements, paiements télégraphiques ou non;

Dépôts de Fonds remboursables à échéance fixe, à intérêts variables suivant la durée des dépôts;

Ordres de Bourse en France et à l'Étranger;

Placements de Valeurs, Avances et Opérations sur Titres;

Souscriptions; — Garde de Titres;

Escompte et Encaissement de Coupons français et étrangers;

Escompte et Encaissement d'Effets de commerce, Factures et Recus sur la France et l'Étranger;

Crédits documentaires; Avances sur Marchandises et sur connaissements;

Billets de Crédit circulaires et Lettres de crédit sur la France et l'Étranger;

Renseignements divers; Services de Correspondant; Assurances, etc.

La Société a 156 Agences et Bureaux en France, une Agence à Londres et des Correspondants sur toutes les places de France et de l'Étranger.

Conversion sans frais de la Rente 4 1/2 o/o

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8,

paie dès à présent, sans frais, le coupon de février 1894, contre remise des titres à convertir.

LE MAUVAIS GOUT

de l'huile de foie de morue n'est plus un obstacle à son emploi depuis la création de

l'Émulsion Scott

ou crème d'huile de foie de morue, très agréable à prendre et plus efficace que l'huile ordinaire.

Les médecins du monde entier la recommandent.

J. DELOUCHE, Phien, 2, Place Vendôme, Paris, et toutes Pharmacies.

Les Liquidateurs de la Cie de Navigation Havre, Paris, Lyon ont l'honneur de prévenir MM. les Actionnaires qu'à partir du 15 février prochain il leur sera fait une première répartition de 45 francs brut, par titre sur le produit de la liquidation.

Le paiement de cette répartition se fera aux Caisses du Crédit Lyonnais et du comptoir national d'Escompte à Paris et dans les Agences de Province contre la remise du Coupon N° 11 et la présentation des actions qui seront estampillées,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

4^e Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont dé-

livrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou hivernale, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10 % du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *trois jours* au moins avant le jour du départ.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être

prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite *quatre jours* au moins avant le jour du départ.

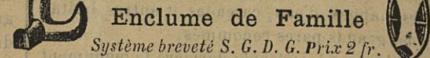
ON DEMANDE DES AGENTS D'ASSURANCES pour la Grêle et l'Incendie. — S'adresser rue Nationale, 77, Cahors.

POUR FORTIFIER

Les enfants et les personnes faibles de la poitrine, de l'estomac ou atteintes de chlorose ou d'anémie, le meilleur et le plus agréable déjeuner, est le véritable Racahout des Arabes, aliment nutritif et reconstituant, préparé par DELANGRENIER, à Paris. — (Se défier des contrefaçons). Dépôts dans chaque ville.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G.



Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille. Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

Avis

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M^{me} V^e Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Vignes Américaines

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

Greffés-soudés, 1^{er} choix, depuis 150 fr. à 300 fr. le mille, suivant porte-greffe.

Plants directs et porte-greffes, à 50 fr. le mille.

Racinés, 1^{er} choix, Herbemont, Solonis, York, Riparia gloire de Montpellier, Rupestris ordinaire, Rupestris Martin, Ganzin, Port de Taylor, Monticola, Rupestris St-Georges, Richter, Sijas, etc., etc., à 60 fr. le mille.

200 variétés de plants cultivés dans le domaine. Envoi franco du prix-courant sur demande.

S'adresser au propriétaire : M. VICTOR COMBES, Lauréat du concours des vignobles, Membre du jury, Chevalier du mérite agricole, à Vire, par Puy-l'Evêque (Lot).

La Grande

Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :

BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut. H. DERENBOURG, prof. à l'École des langues orientales. F. CAMILLE DREYFUS, député de la Seine. A. GIRY, professeur à l'École des chartes. GLASSON, de l'Institut, prof. à la Faculté de droit. Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine. C.-A. LAISANT, docteur en sciences mathématiques. H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique. E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof. au Collège de France. H. MARION, professeur à la Sorbonne. E. MUNTZ, conservateur de la Faculté des lettres de Bordeaux. A. WALTZ, prof. à la Faculté des beaux-arts.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° colombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr. Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie va nous délivrer d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène Houssaye)

Demandez Prospectus détaillé aux Editeurs

Relié : 750 fr. Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

H. LAMIRAULT et Cie, 61, rue de Rennes, Paris

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SERVICE

De l'Habillement et du Campement

ADJUDICATION

de l'entreprise du Lavage des Effets de Couchage auxiliaire ayant servi aux réservistes, territoriaux et hommes à la disposition qui seront convoqués pendant les années 1894 et 1895, ainsi qu'aux hommes de l'armée active appelés exceptionnellement à faire usage de ces fournitures pendant la même période.

Le samedi 17 février 1894, à deux heures, il sera procédé, à Cahors, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, à l'adjudication publique de l'entreprise du Lavage des effets de Couchage auxiliaire ayant servi aux réservistes, territoriaux et hommes à la disposition convoqués dans cette place pendant les années 1894 et 1895, ainsi qu'aux hommes de l'armée active appelés exceptionnellement à faire usage de ces fournitures pendant la même période.

Le public est admis à prendre connaissance du Cahier des charges et du modèle de soumission, dans les bureaux de la Sous-Intendance militaire de Cahors.

Les déclarations d'intention de soumissionner devront être remises au Sous-Intendant militaire à Cahors, huit jours au moins avant la date fixée pour l'adjudication.

Le Sous-Intendant militaire, LE SUEUR.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

1894

ANNUAIRE

STATISTIQUE & ADMINISTRATIF

DU

DÉPARTEMENT DU LOT

Publié avec l'autorisation de M. le Préfet

PAR

MM. LES CHEFS DE DIVISION

DE LA PRÉFECTURE



SE TROUVE :

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES, A CAHORS

CAHORS

IMPRIMERIE L. LAYTOU, 34, RUE DU LYCÉE

1894

Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints

en

tous genres

Encadrement